



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MISE EN ŒUVRE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD ET LUTTE CONTRE LE SANS ABRISME EN NOUVELLE-AQUITAINE 2023-2027

Contribution de l'IML au bilan régional (2023 à juin 2025)

Déclinaison des plans quinquennaux pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme en région

- 1^{er} plan lancé par le Président de la République en 2017 pour la période 2018-2022
- 2^{ème} plan lancé par l'instruction ministérielle du 5 septembre 2023 pour la période 2023-2027

➔ Stratégie nationale qui a pour ambition de diminuer de manière significative et durable le nombre de personnes sans domicile

Les publics du Logement d'abord

- Au bénéfice des personnes sans domicile et en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement
 - Expulsion locative
 - Sortie d'institutions
 - Atteinte de troubles psychiques
 - Vivant dans les bidonvilles, dans des installations illicites ou dans des squats

➔ En accélérant l'accès au logement des personnes sans abri, le plan LDA entend désengorger les centres d'hébergement d'urgence et leur permettre de retrouver leur vocation première d'accueil temporaire et inconditionnel pour les personnes en grande détresse

Quels objectifs attribués à la Nouvelle-Aquitaine ?

Le plan a été décliné, aux niveaux régional et départemental, en objectifs chiffrés regroupés en trois blocs d'indicateurs :

- bloc **investissement** comportant des objectifs sur la construction de logements dits abordables (PLAI, PLAI adaptés et résidences sociales généralistes)
- bloc **fluidité** relatif aux attributions de logements sociaux **aux ménages sortants de structure (1350/an), sans abri et réfugiés (780/an)**
- bloc **création de places** relatif à la création de places :
 - en **pensions de famille/résidences accueil (180/an)**
 - en **intermédiation locative (240/an)** dont 50% de mandat de gestion et 50% en location/sous location

➔ **La création de places vient compléter le stock de places disponibles et ouvertes sur les territoires soit 6 561 places ouvertes au 31 décembre 2024**

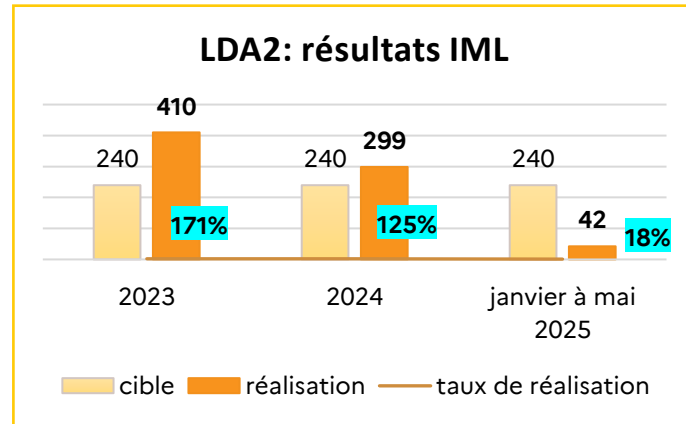
Les chiffres clés du plan Logement d'abord 2 en Nouvelle-Aquitaine : le dispositif d'intermédiation locative

- Les résultats des actions mises en place sur l'ensemble du territoire sur **2023, 2024 et premier semestre 2025** démontrent l'efficacité de la démarche Logement d'abord sur la région (le bilan complet 2023-24 a été diffusé et reste disponible sur demande)
- L'objectif fixé par le 2^{ème} plan Logement d'abord en matière d'IML est établi à **1 200 places sur la durée du plan, soit une montée en charge théorique de 240 places par an**
- Les **objectifs annuels sont revus et adaptés** chaque année à la capacité des départements à déployer le dispositif

➔ **Validation récente par la DIHAL d'un dépassement dans la limite de 1671 créations de places d'IML à fin 2027**

Les chiffres clés du plan Logement d'abord 2 en Nouvelle-Aquitaine : la création de places d'intermédiation locative

- Le ralentissement du rythme constaté à la fin du 1^{er} plan LDA s'est inversé
- **751 créations de places d'intermédiation locative (IML)** ont été ouvertes en résultats cumulés entre 2023 et le 31 mai 2025 (graphique résultats)
- Il reste **305 places à ouvrir entre 1^{er} juin et 31 décembre 2025**
- **45% de l'objectif global** est réalisé pour une cible actualisée à 1671 places à l'issue du plan



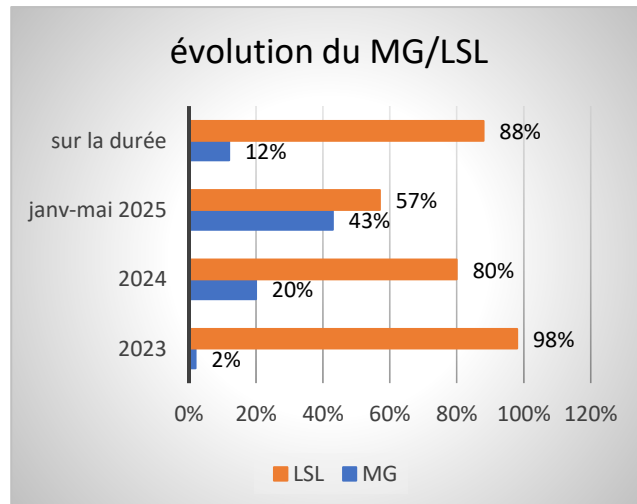
➔ **Accélération attendue de la captation de logements et ouvertures de places sur les territoires**

➔ **920 places sont encore à ouvrir entre le 1^{er} juin 2025 et le 31 décembre 2027**

➔ **Augmentation attendue de l'IML en mandat de gestion**

Les chiffres clés du plan Logement d'abord 2 en Nouvelle-Aquitaine : intermédiation locative en mandat de gestion /location sous-location

- 751 créations places d'IML dont :
- 87 places en MG
- 664 places en LSL



➔ **Augmentation de l'IML en mandat de gestion attendue**

Le financement des places d'IML généraliste par le programme 177 « Hébergement et parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »

- Rapporté à la place, une mesure d'IML a un **coût plafond de 2 375 € pour une année**
- Le financement comprend les **places en stock, historiques et les places nouvellement créées et financées au fil de l'eau**
- Le financement couvre les places **créées en mandat de gestion et en location-sous-location**
- La création des places d'IML sur la période considérée, a engendré une **dépense budgétaire à hauteur de 31,3M€**
- Ces financements se répartissent en **91 % pour le dispositif de sous-location et 9 % pour le mandat de gestion**

	2023	2024	Du 1/01 au 31/12/2025
Nbre de places	6589	6561	6518
Coût financier*	10,2M€	10,3M€	10,8M€

*Coût années pleines 2023 et 24 /année courante 2025/ SPT 2024 et 25

Constat d'une tendance à la diminution du stock de places pouvant être due à :

- Impact du mécanisme de bail glissant
- Fermetures de places non transformées
- Difficulté à la captation
- Désengagement des partenaires: co-financiers, bailleurs

Appartement de coordination thérapeutique (ACT) Un Chez soi d'abord ou « IML spécifique » en Nouvelle-Aquitaine

- **Logement accompagné** pour des personnes sans abri avec des **maladies mentales sévères**
- **250 places d'UCSD ouvertes en 2025**
(= 40 en Charente-Maritime + 100 en Gironde + 55 en Pyrénées-Atlantiques + 55 en Vienne)
- **Co-financement** par subvention sur le programme 177 pour le **volet logement** (7300€ place/an) et par dotation régionale limitative sur les crédits de l'assurance maladie pour le **volet accompagnement médico-social** (7500€/an)

➔ L'instruction du 7 août 2025 sur les orientations de la campagne budgétaire des établissements médico-sociaux acte la création de 60 places de UCSD « jeunes » pour la NA + 40 en Gironde et +20 en Vienne (16000€ ONDAM et 5000€ 177/place/an)

➔ La Dordogne vient d'être labellisée UCSD « rural » pour 25 places (14000€ ONDAM et 5000€ 177/place/an)

Perspectives 2026 - 2027 du déploiement de l'IML en Nouvelle-Aquitaine

- Levier de la stratégie d'accélération de l'accès au logement des personnes sans domicile
 - Levier pour amplifier l'accompagnement vers et dans le logement et à l'accompagnement à la santé et à l'emploi
 - Levier pour faciliter les sorties d'hébergement de longue durée et fluidifier les parcours résidentiels
-
- ➔ Accélération de la captation de logements / création de places
 - ➔ Augmentation de la part « mandat de gestion » pour atteindre les 50% attendus
 - ➔ Renforcement de l'accompagnement social/santé/emploi
 - ➔ Déploiement des expérimentations UCSD jeunes et en milieu rural